

GOME : Décontamination, entretien, vérification et transport de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) et de ses composantes.

Introduction :

En plus de protéger le pompier contre la chaleur lors des interventions, l'équipement de protection individuelle (ÉPI) doit lui servir de barrière physique contre les contaminants. Le port de l'ÉPI et de l'APRIA est donc obligatoire dès qu'il y a risque d'atmosphère représentant un danger immédiat pour la vie et la santé (DIVS) tel que; présence de produits de la combustion dont, la présence de flammes, de gaz de combustion ou d'autres produits dangereux suspectés.

L'entretien de l'ÉPI est également primordial pour la sécurité des pompiers. Il a été prouvé que la saleté et les contaminants accumulés sur l'équipement diminuent sa protection thermique et physique et qu'ils mettent la sécurité du pompier en jeu. De plus, un équipement souillé risque de contaminer le milieu de travail et causer des maladies graves, comme le cancer, pouvant même mener à la mort.

Objectifs

Le but de ce GOME est de donner les instructions pour nettoyer et entretenir adéquatement l'ÉPI afin de préserver ses propriétés protectrices et de réduire le risque de contamination des véhicules et du milieu de travail par des produits dangereux transportés par l'ÉPI (contamination croisée).

De plus, les vêtements souillés ou contaminés par des produits dangereux peuvent s'enflammer plus facilement, en plus d'exposer les pompiers à des produits qui entrent dans l'organisme par ingestion, inhalation ou absorption cutanée.

Ce document traite également du nettoyage et du transport des autres équipements utilisés sur les lieux d'intervention. Le tout dans le but de sensibiliser les pompiers aux risques sur la santé de l'exposition à des contaminants.

Un entretien adéquat permet donc d'atteindre les objectifs suivants :

Préserver la barrière thermique et l'intégrité de l'équipement

Un entretien adéquat de l'ÉPI permet de maximiser la performance de la protection thermique.

Empêcher la contamination du milieu de travail

L'équipement de pompier peut se trouver en contact avec des produits chimiques, comme des pesticides, des hydrocarbures et des solvants, même durant une intervention normale. Son entretien permet d'en retirer toute trace qui pourrait contaminer le milieu de travail.

Préserver la barrière physique

Dans une atmosphère DIVS, l'ÉPI sert également de barrière physique contre les substances dangereuses, toxiques ou irritantes, telles que les toxines, les agents cancérogènes, les fluides corporels infectieux et les agents pathogènes transmis par le sang.

L'entretien adéquat de l'ÉPI permet donc de préserver la barrière physique de l'équipement et de retirer toute trace de contaminants qui pourraient affecter la santé du pompier.

Il est recommandé d'éviter d'exposer l'ÉPI de façon prolongée au soleil ou un éclairage fluorescent émettant des rayons ultra-violets. Les rayons UV détériorent prématurément les fibres des tissus, particulièrement la fibre de Kevlar.

Les procédures d'entretien détaillées dans les pages suivantes doivent être effectuées par les pompiers et comprennent trois étapes : la procédure régulière en caserne, la procédure sur les lieux d'une intervention et finalement la procédure au retour à la caserne.

Procédure régulière en caserne

Le pompier doit procéder à l'inspection de routine de son habit de combat.

Elle sert à déceler :

- les dommages physiques : déchirures, fentes, abrasions et cassures des coutures ;
- les dommages à la quincaillerie et aux systèmes de fermeture ;
- les dommages thermiques : brûlures, trous par brûlure, décoloration ;
- la saleté ;
- la contamination ;
- la perte de réflectivité.

L'inspection de routine doit être réalisée :

- alors qu'il n'est pas contaminé, afin de bien déceler les anomalies et d'éviter la contamination ;
- lors de la réception du VPI neuf ou provenant d'une réserve ;
- au début de chaque quart de travail ;
- après chaque nettoyage (de routine et avancé) ;
- après chaque utilisation (intervention, formation, exercice, etc.).

Autres équipements

La cagoule :

- Au besoin, nettoyez la cagoule avec de l'eau et du savon doux (recommandé par le fabricant), puis rincez à grande eau. Les traces de produits chimiques, d'huile et de produits de combustion peuvent altérer et réduire le niveau de protection contre la chaleur. L'utilisation d'un dégraissant avec solvant ou d'un agent de blanchiment au chlore (eau de Javel) est à proscrire ;
- Pour les services ayant cet équipement en caserne, procédez au nettoyage à la machine (en respectant les recommandations du-fabricant) ;
- Vérifiez la présence de saleté et de trous. Inspectez l'état des coutures et de l'élastique autour du visage (l'ouverture ne doit être plus grande que 165 mm lorsque l'élastique est relâché ;
- Suspendez-la pour la faire sécher à l'air ambiant. Ne l'exposez jamais au soleil, car cela détériore prématurément les tissus. **Ne portez jamais une cagoule encore humide, car le risque de brûlures par vapeur chaude est accru ;**
- Si la cagoule reste souillée ou si elle est endommagée, procédez à un lavage spécialisé à la machine, au SSI ou par un prestataire de service indépendant (PSI) ou procédez à son remplacement. Le service devra prévoir des cagoules de remplacement ;
- S'assurer d'avoir une réserve de cagoules suffisante pour permettre aux pompiers qui seront exposés aux produits de combustion durant une intervention, de pouvoir changer de cagoule et demeurer en service (remplace le commentaire sur les cagoules de la page 5)

Casque :

- Vérifiez la présence de saleté, l'état des pièces et des ajustements ;
- Lavez le bavolet, le serre-tête et les coussinets confort ;
- Au besoin, nettoyez tous les éléments du casque avec de l'eau et du savon, puis rincez à grande eau. Les traces de produits chimiques, d'huile et de produits de combustion peuvent altérer la coque et réduire le niveau de protection diélectrique. N'utilisez pas de solvant pour nettoyer la coque et la visière.

Si le casque démontre des signes de détérioration (fissure, dommage par la chaleur) ou s'il a plus de dix ans (voir la date de fabrication), cessez de l'utiliser et procédez à son remplacement.

Gants :

- Vérifiez la présence de saleté et de déchirures. Inspectez l'état des coutures ;
- Au besoin, nettoyez les gants avec de l'eau, du savon doux (recommandé par le fabricant) et une brosse à poil doux, puis rincez à grande eau. Les traces de produits chimiques, d'huile et de produits de combustion peuvent altérer et réduire le niveau de protection contre la chaleur. L'utilisation d'un dégraissant avec solvant ou d'un agent de blanchiment au chlore (eau de Javel) est à proscrire ;
- Pressez pour en extraire l'excès d'eau au lieu de les tordre ;
- Suspendez les gants pour les faire sécher à l'air ambiant. Si les gants démontrent des signes anormaux de détérioration ou d'usure, procédez au remplacement.

Botte :

- Vérifiez la présence de saleté, de trous et de déchirures et inspectez l'état des coutures et des semelles ;
- Nettoyez les bottes avec de l'eau et du savon doux (recommandé par le fabricant) à une température inférieure à 40 °C et une brosse à soies douces. L'utilisation d'un dégraissant avec solvant ou d'un agent de blanchiment au chlore (eau de Javel) est à proscrire ;
- Faites-les sécher à l'air ambiant, dans un endroit bien ventilé et à l'abri du soleil. Ne les mettez pas dans un sèche-linge à tambour rotatif ;
- Les semelles amovibles peuvent être nettoyées, au besoin, à l'eau froide et au savon doux. Faites-les sécher à l'air libre avant de les remettre dans les bottes.
- Si les bottes démontrent des signes anormaux de détérioration ou d'usure, procédez au remplacement.

APRIA :

Les appareils doivent être entretenus et vérifiés selon les normes du fabricant. Il faut s'assurer, après chaque intervention, que chaque partie de l'appareil soit nettoyée avec un détergent doux (ceinture, bretelles, harnais) et les sécher à l'air libre. La partie faciale doit également être vérifiée selon les normes du fabricant, nettoyée et être séchée à l'air libre.

Procédure sur les lieux d'une intervention

Après chaque intervention où le VPI et les autres équipements ont été exposés à des contaminants, il faut procéder de la façon suivante :

Température clémente

1. Rincez les équipements (VPI, APRIA, GANTS, CASQUES, BOTTES, CAGOULE) à l'eau le plus rapidement possible après leur utilisation, sur les lieux de l'intervention ;
2. Enfilez des gants de type (nitrile) avant de vous dévêtir ;
3. Enlevez les vêtements de protection, les placer dans des sacs prévus à cet effet. Assurez-vous de fermer le sac le plus hermétiquement possible, avant de le placer dans le véhicule, loin des objets ou rebords tranchants ;
4. Insérez l'APRIA (la bouteille incluse) dans un sac imperméable de 2 à 3 mm d'épaisseur, avant de les replacer dans leurs supports. Assurez-vous que le sac est fermé le plus hermétiquement possible.

En période hivernale

Lorsque vous ne pouvez rincer les vêtements et l'APRIA, procédez de la façon suivante :

Avant de monter dans le véhicule :

1. Procédez à une décontamination grossière avec des brosses adéquates (ne pas abimer les tissus) pour enlever le plus de particules sur le vêtement et l'appareil respiratoire ;
2. Enfilez des gants de type (nitrile) avant de vous dévêtir ;
3. Placez l'APRIA dans un sac de 2 à 3 mm d'épaisseur. Assurez-vous que le sac est le plus hermétique possible, avant de les insérer dans leurs supports ;
4. Placez des housses imperméables sur les sièges du véhicule (dossier et banc). Les housses doivent couvrir la surface du banc qui se trouve sous les pompier ;
5. Assurez-vous de revenir en caserne avec plusieurs vitres ouvertes (pour ventiler la cabine des pompier et produire une bonne ventilation pour la désorption du VPI).

Zone de repos (réhab) :

Il est important, en fonction de la température et des installations disponibles, que le personnel retire le haut de la tenue intégrale pour ne pas respirer inutilement les produits de la désorption contenus dans cette partie. Il est également important de se laver les mains, le visage et le cou le plus rapidement possible avec des lingettes jetables (non parfumées et sans alcool) et de porter des gants de nitrile pour manipuler la tenue ou certaines parties de l'APRIA.

Procédure au retour à la caserne

1. Enfilez des gants de type (nitrile) avant de vous dévêtir ou de manipuler les vêtements de protection et l'APRIA ;
2. Procédez au lavage, à l'entretien et à la vérification de l'habit de combat ainsi que des accessoires (casque, cagoule, gants, bottes) ;
3. Procédez au lavage, à l'entretien et à la vérification de l'APRIA ;
4. Procédez au lavage, à l'entretien et à la vérification des autres équipements utilisés lors de l'intervention ;
5. Prendre une douche le plus tôt possible, au retour à la caserne (La température de l'eau devrait favoriser la fermeture de pores de la peau) ;
6. Le port d'un masque N-95 est nécessaire lors de la manipulation d'équipement contaminé dans des endroits non ventilés adéquatement.

Notes importantes

- ✓ La décontamination doit se faire sous air pour protéger les voies respiratoires dues au phénomène de la désorption ;
- ✓ À la suite d'une intervention, il appartient au SSI de déterminer si un VPI est considéré comme étant en service ou hors service, selon son niveau de contamination ;
- ✓ Les manœuvres contenues dans ce GOME sont importantes. Elles visent à diminuer le temps d'exposition des pompiers aux différents contaminants et diminuent grandement les risques de contamination croisée du camion et de la caserne et la possibilité que les particules s'incruster dans les coutures ou la membrane protectrice du VPI ;

- ✓ Aucun vêtement ou équipement ne doit se trouver à l'intérieur des aires de vie de la caserne ;
- ✓ Toutes les étapes de décontamination sur les lieux de l'intervention (rinçage ou brossage) doivent se faire avec l'APRIA en fonction, dans le but de protéger les voies respiratoires ;
- ✓ Aucun équipement contaminé ne doit se retrouver à l'intérieur de la cabine des pompiers (tuyaux, bâches, etc.) ;
- ✓ Les gants de nitrile doivent être utilisés que pour la manipulation des vêtements de protection et pour l'APRIA. Des gants de travail sécuritaires et conformes doivent être utilisés pour la manipulation et l'entretien des autres équipements (tuyaux, haches, gaffes, etc.) ;
- ✓ Sur les VPI, en plus de l'inspection de routine, une inspection avancée doit être effectuée annuellement soit par un prestataire de service (PSI) indépendant ou à l'interne au SSI par du personnel ayant reçu une formation appropriée ;
- ✓ Un pompier ne doit pas transporter ou ranger un VPI contaminé à l'intérieur de son véhicule personnel, à moins de le mettre dans un sac imperméable étanche, et ce, pour prévenir la contamination des occupants, du véhicule ou des objets qui s'y trouvent. Une fois à la caserne, la procédure de nettoyage de routine s'applique ;
- ✓ Sur les lieux d'intervention, il est important de retirer la cagoule le plus tôt possible lorsqu'elle n'est plus nécessaire et de se nettoyer le visage, le cou et les mains avec des lingettes humides prévues à cet effet), obligatoirement avant de manger ou de s'hydrater ;
- ✓ La NFPA 1851 fait une distinction entre les réparations de base pouvant être réalisées par une personne qualifiée (personne ayant reçu la formation) et les réparations avancées, qui doivent être effectuées par le fabricant ou par un prestataire de services indépendant (PSI). La formation de la personne qualifiée doit être fournie par le fabricant ou par un PSI reconnu dans la réparation de VPI ;
- ✓ Éviter d'exposer le plus possible les travailleurs qui supportent les opérations incendie (par exemple les cols bleus) en les informant des risques et voir à ce qu'ils utilisent les équipements de protection adéquats à la tâche (port des gants ou masque).